

L'ajournement

notre façon de concevoir le super-programme de conservation dont nous avons besoin.

M. Frank Maine (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et du ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est des réserves de pétrole du Canada prévues pour la prochaine décennie il est à noter que l'on prévoit que la production du pays en pétrole brut ordinaire passera de 1.4 million de barils par jour en 1977 à 900,000 barils par jour au milieu des années 80.

Afin d'avoir le moins possible à dépendre des approvisionnements incertains de pétrole importé, on pourrait ajouter à cette quantité la production quotidienne de près de 200,000 barils que l'on est présentement en train de forer dans les sables bitumineux de l'Athabasca, ce à quoi on pourrait ajouter une autre production de 200,000 barils par jour qui viendrait d'une réserve non encore en exploitation des régions où il y a du pétrole lourd et des sables bitumineux, ce qui donnerait une production globale de 1.3 million de barils par jour. La demande de pétrole prévue pour 1985 sera de plus de 2 millions de barils par jour, ce qui veut dire qu'il faudrait importer de 700,000 à 800,000 barils par jour. Ce serait le niveau minimal d'importation étant donné qu'on ne sait pas exactement quand le pétrole tiré des gisements de pétrole lourd et des sables bitumineux arrivera sur le marché.

Si nous devons dépendre du pétrole étranger au point de devoir en importer 800,000 barils par jour, deux graves problèmes se poseront. Une telle situation de dépendance compromettrait gravement la balance des paiements du Canada. Des importations de 800,000 barils par jour représenteraient un trou de six milliards de dollars dans notre balance des paiements en 1985, ou peut-être même davantage si le prix international du pétrole augmente plus vite que prévu au cours des années 80.

Le second problème, encore plus important, se pose sur le plan de la sécurité des approvisionnements. En cas de restriction internationale ou d'un arrêt des approvisionnements, l'Est du Canada connaîtrait une grave pénurie une fois ses réserves épuisées. Pour parer à pareille éventualité, le gouvernement songe à diverses possibilités d'agrandir ses installations souterraines d'entreposage pour que le Canada puisse tenir plus longtemps en cas d'arrêt des livraisons d'outre-mer. Toutefois,

nos capacités d'entreposage sont quand même limitées et, de toute façon, en cas d'interruption des livraisons, on devrait également imposer des restrictions quelconques aux utilisateurs d'énergie.

A cette fin, le gouvernement a mis au point un programme d'urgence qui prévoit le recours au rationnement en cas de crise prolongée. Le gouvernement a admis qu'une pareille situation peut se produire n'importe quand; par conséquent, il s'est appliqué à mettre un tel programme au point dès la pénurie de 1973-1974 provoquée par les pays du Moyen-Orient. Ce programme est destiné à parer à une urgence. Le gouvernement s'occupe de prendre d'autres initiatives afin d'essayer de nous affranchir davantage des importations et de stimuler la prospection pétrolière.

Afin de réduire l'écart prévu entre l'offre et la demande pour le milieu des années 80, le gouvernement prend de plus en plus de mesures d'économie. Il y a notamment des programmes qui, comme le Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes, tendent à réduire la consommation d'énergie au foyer; il y a aussi des programmes visant à faire baisser la consommation d'essence et de mazout dans le secteur des transports ainsi qu'un certain nombre de programmes axés sur l'utilisation optimale de l'énergie dans les entreprises.

En somme, le gouvernement se prépare en prévision d'une diminution des livraisons de pétrole dans le monde en mettant sur pied un programme d'urgence. Il prend également des mesures en vue de prévenir en partie les difficultés de livraison qui ne devraient pas manquer de se produire au cours de la prochaine décennie en appliquant des politiques stimulantes propres à accélérer l'exploitation des ressources pétrolières et en mettant en œuvre des programmes de conservation dans les secteurs du logement, du transport et de l'industrie. Tous ces programmes, qu'ils visent à régler une situation d'urgence ou à répondre aux besoins normaux de l'offre et de la demande, font partie de la politique énergétique du gouvernement. Cette politique énergétique, le gouvernement l'a élaborée en tenant compte de différents aspects et pour répondre aux besoins nouveaux d'une économie énergétique internationale à la fois dynamique et en constante évolution.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 10 h 30, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)